

Alexis Corbière

Député de la Seine-Saint-Denis
Circonscription de Bagnolet - Montreuil

N° ref. : TM\AC

Monsieur Gérald Darmanin

Ministre de l'action et des comptes publics
139, rue de Bercy
75012 PARIS

Le 11 octobre 2017.

Monsieur le Ministre,

Cet été, le Directeur départemental des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis a annoncé vouloir fermer plusieurs centres des finances publiques dans ce département. La trésorerie mixte de Bagnolet, à la fois municipale et centre des impôts, fait partie des équipements dont la fermeture est désormais programmée. Préoccupé par cette annonce, je suis allé à la rencontre des agents qui travaillent dans cette trésorerie. Tous ont montré un attachement profond au service public et tous ont insisté sur la nécessité d'une présence de proximité pour répondre aux besoins de la population locale.

Si cette décision était confirmée, ce serait là un nouveau coup porté aux services publics de proximité sur cette commune qui n'est pas épargnée par la fermeture, récente ou à venir, d'autres équipements et services publics.

Depuis 2009, la révision générale des politiques publiques a une diminution de la présence des services publics sur l'ensemble du territoire national. Les zones denses ne sont pas épargnées et ce quel que soit le profil sociologique de leurs populations. Partout des commissariats, des bureaux de poste, des centres de la sécurité sociale, des hôpitaux et des écoles ferment au nom d'une « rationalisation des dépenses » qui révèle en réalité une volonté de restreindre l'accès à des services publics jugés « trop protecteurs », « trop coûteux » ou encore « trop nombreux ». Force est de constater que tous ces qualificatifs ne correspondent pas à la réalité du terrain et aux besoins des populations.

À Bagnolet, des milliers de ménages se rendent chaque année dans leur trésorerie communale pour déclarer et régler leurs impôts, payer les frais de cantine de leurs enfants, s'acquitter de leurs loyers – parfois en liquide faute de chéquier ou de carte bancaire –, rembourser des arriérés, etc. À ce jour, les moyens humains et matériels pour répondre à la demande sont déjà très limités et les files d'attente souvent anormalement longues.

Le transfert de l'activité de cette trésorerie mixte sur le centre de Montreuil, lui aussi déjà surchargé, compliquerait encore davantage l'accès au service public et l'accomplissement de certains devoirs citoyens tels que ceux cités précédemment.

Monsieur le Ministre, la Seine-Saint-Denis, et plus particulièrement certaines villes telles que Bagnolet, sont déjà sujettes à de nombreuses difficultés que les pouvoirs publics ne se donnent déjà pas les moyens, à ce jour, de palier. Revenir sur la présence d'équipements et services publics sur cette commune aggraverait encore un peu plus la situation sociale locale. Cela n'est pas acceptable et il en va de la responsabilité de l'État de revenir sur cette décision injuste.

Car nous sommes au service de nos concitoyens, il nous revient d'agir dans le sens de l'intérêt général et de lutter avec détermination contre les inégalités sociales qui accablent notre pays.

Aussi, je vous serais extrêmement reconnaissant de bien vouloir examiner ce dossier avec la plus grande attention et de revenir sur la décision qui a été prise de procéder à une nouvelle fermeture d'un service public de proximité sur cette commune.

Restant à votre disposition pour tout échange complémentaire, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Alexis Corbière
Député de la Seine-Saint-Denis